



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

21 mai 2025, 16h, à D'Arts et de Rêves

MISE EN CANDIDATURE

Je _____ membre qualifié de la Corporation

Nom en lettres moulées

de développement économique de Sutton (CDÉS) désire poser ma candidature au poste d'administrateur représentant tous secteurs confondus.

Signature candidat

Membre qualifié lettres moulées

Signature membre qualifiée

Membre qualifié lettres moulées

Signature membre qualifiée

Date

MISES EN CANDIDATURE
AGA CDES – 21 mai 2025

RÈGLEMENT GÉNÉRAL
SECTION 3 – L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ART. 12 MISE EN CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET VOTE

12.1 Mises en candidature aux postes vacants au conseil d'administration

Les membres sont avisés des postes vacants au sein du conseil d'administration au moyen d'un avis écrit ou électronique au moins quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle.

Les membres qui veulent soumettre leur candidature à un poste vacant doivent le faire en soumettant à la Corporation un avis de mise en candidature signée par deux (2) membres qualifiés, au plus tard sept (7) jours précédant l'assemblée générale annuelle.

Le comité exécutif valide l'admissibilité des candidatures et les soumet à l'assemblée générale.

12.2 Élection des membres du conseil d'administration

Les votes pour l'élection des membres du conseil d'administration se prennent au scrutin secret, sur une base sectorielle pour chacun des secteurs et sur l'ensemble des membres présents pour « tous secteurs confondus ».

12.3 Vote

Règle générale les votes se prennent à main levée, ou au scrutin secret si tel est le désir d'au moins la majorité des membres présents.